

# VUES SUR LES FRANÇAIS D'ICI

Sous la direction de  
Carmen LeBlanc, France Martineau et Yves Frenette



DESCEDES ME

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

PHOTOGRAPHIES DE LA COUVERTURE :

*Gare du Grand-Tronic* : [Le chemin de fer a cessé ses opérations à Hammond le 30 septembre 1923], Hammond, Ont. 1914. Collection Ubald Gendron, Hammond, Ont. Université d'Ottawa, CRCCF, Collection Centre culturel « La Ste-Famille » (C80).

*Manifestation contre la persécution des Canadiens français par M<sup>re</sup> Fallon*, Belle Rivière (Ontario), le 12 novembre 1917. Damien St-Pierre harangue la foule. Université d'Ottawa, CRCCF, Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (C2).

Mise en pages : Mariette Montambault

ISBN 978-2-7637-8937-8

© Les Presses de l'Université Laval 2010

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2010

Les Presses de l'Université Laval  
2305, rue de l'Université  
Pavillon Pollack, bureau 3103  
Université Laval, Québec  
Canada, G1V 0A6

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	1
Carmen LeBlanc, France Martineau, Yves Frenette	
La norme grammaticale du français québécois oral : des questions, une réponse.....	9
Davy Bigot	
Quantification et intensification à distance en français québécois.....	31
David-Étienne Bouchard, Heather Burnett	
La longueur vocalique devant consonne allongante en contexte final et dérivé en français laurentien.....	49
Marie-Hélène Côté	
L'objet indirect en français : sens, représentations et évolution.....	77
Sarah Cummins, Yves Roberge, Michelle Troger	
Le conte traditionnel en Acadie : les enjeux de la transcription.....	113
Ronald Labelle	
Convergence vs divergence.....	131
Raymond Mougeon, Sandrine Hallion-Bres, Robert Papien, Davy Bigot	
Les archives, ressources pour l'étude de la langue ? L'exemple des archives privées conservées en France.....	185
Christine Nougaret	
<i>Santaient, ontraient et fontsoient</i> en français mitchif : variation et systématité.....	201
Robert A. Papien, Davy Bigot	
Langue fêchée.....	227
François Paré	
L'évaluation des emplois canadiens à l'aune de leurs origines françaises : le point de vue des chroniqueurs de langage.....	241

# L'ÉVALUATION DES EMPLOIS CANADIENS À L'AUNE DE LEURS ORIGINES FRANÇAISES : LE POINT DE VUE DES CHRONIQUEURS DE LANGAGE

**Wim Remysen**, Université de Sherbrooke

Les premières manifestations d'un intérêt pour les origines du français canadien sont relativement anciennes. Dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, on trouve des commentaires éparés à ce sujet dans les différents témoignages sur le français du Canada que nous ont laissés plusieurs missionnaires et voyageurs étrangers qui ont séjourné au pays (voir Caron-Leclerc 1998). Ce n'est toutefois qu'à partir de la fin du xix<sup>e</sup> siècle que cet intérêt va donner lieu à des observations plus systématiques et plus développées, notamment sous l'impulsion du glossariste Oscar Dunn (1880 ; voir aussi Mercier 1996 et 2008). Ce dernier est le premier à établir des liens de filiation entre de nombreux particularismes canadiens et la langue parlée dans une ou plusieurs provinces de France.

La prise en compte des origines françaises de la langue des Canadiens chez Dunn est directement liée à sa volonté de démontrer que le français de ses compatriotes n'était pas aussi corrompu que certains le laissaient entendre et que ses particularismes remontaient pour l'essentiel à la langue apportée en Nouvelle-France par les premiers colons, ce qui devait suffire sinon à les légitimer complètement du moins à les évaluer de façon plus pondérée. Ce point de vue, qui permettait à Dunn de se distancier du mouvement de rectification langagière qui avait pris naissance à partir du milieu du xix<sup>e</sup> siècle (voir Mercier 1996, 2000 et 2008), a été repris par la suite par bien d'autres, notamment Clapin (1894) et les auteurs du GFFC (voir Rivard et Geoffrion 1930 : vii-viii), et il a encore cours de nos jours (voir Poirier 1986 : 278, 1990 : 133, 1995 : 13 et 1998 : xxi et suiv.).

L'émergence de l'intérêt pour les origines françaises des canadienismes est donc étroitement liée à des préoccupations d'ordre normatif. C'est pourquoi nous nous sommes fixé comme objectif, dans la présente contribution, d'analyser la prise en compte de ces origines dans un type de discours normatif bien particulier, celui des chroniques de langage. Dans quelle mesure les chroniqueurs s'intéressent-ils aux origines françaises des emplois canadiens qu'ils commentent ? Et dans quelle mesure ces origines servent-elles à étayer les jugements normatifs auxquels ces emplois donnent lieu ?

## 1. LES EMPLOIS CANADIENS DANS LES CHRONIQUES CANADIENNES-FRANÇAISES

Publiées sur une base régulière, essentiellement dans la presse écrite, les chroniques de langage occupent une place de choix parmi l'ensemble des discours sur la langue et sur la norme. Elles contiennent plus particulièrement des commentaires à propos des usages qui peuvent faire problème à ceux qui veulent se conformer au bon usage. Largement diffusées dans la presse canadienne-française, les chroniques ont connu une riche tradition au Canada depuis le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. De ce fait, elles constituent des témoins importants de l'imaginaire linguistique des Canadiens français, c'est-à-dire des divers rapports que ces derniers entretiennent avec leur langue et avec les usages qu'ils en font.

Dans le cadre de notre thèse de doctorat, nous nous sommes intéressé aux divers aspects de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français relativement au français en usage au Canada (Remysen 2009a). Pour y parvenir, nous avons analysé 31 chroniques de langage parues dans la presse canadienne-française entre le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> (voir bibliographie) ! Publiées à des époques différentes et signées par divers auteurs, les chroniques dont notre corpus est constitué permettent non seulement de rendre compte de la diversité des points de vue exprimés dans les chroniques, mais aussi de vérifier si ce discours a évolué dans le temps.

Dans notre thèse, nous sommes parti plus particulièrement de la volonté d'étudier le discours des chroniqueurs à propos des faits de langage présentés comme particuliers au français du Canada, c'est-à-dire comme des canadienismes. Une telle approche n'était toutefois pas tout à fait appropriée pour bien comprendre l'émergence et l'évolution de la réflexion des chroni-

1. Notre analyse s'inscrit dans la programmation du projet de recherche ChroQué (Chroniques québécoises de langage ; voir Gagné, Verreault et Mercier 2004).

queurs sur les particularismes de la langue qui a cours au Canada. En effet, la notion de « particularisme » étant intimement liée à celle, plus large, d'« écart » ou même de « faute », il nous a semblé que cette notion ne pouvait servir de base solide au travail d'inventaire. C'est pourquoi nous avons pris en considération le discours des chroniqueurs portant sur l'ensemble des faits de langue qu'ils présentent explicitement comme étant usités en français du Canada et que nous désignerons ici par l'expression *emploi canadien*<sup>2</sup>.

L'analyse de notre corpus nous a permis de relever 9 994 emplois. De ce nombre, nous en avons écarté 431 que les chroniqueurs présentent comme étant en usage à la fois en France et au Canada. Pour ce qui est des 9 563 faits de langue restants, 5 290 (= 55,5 %) sont identifiés comme particuliers, quoique à des degrés divers, à la langue des Canadiens. C'est le cas de *brasser* « agiter, remuer » et « mêler (les cartes) » dans l'exemple suivant :

- (1) [...] je lis [sur un flacon] : « Brassez bien avant d'ouvrir ». Si l'on m'avait demandé d'identifier la nationalité de l'auteur de ce texte je n'aurais pas hésité ; je crois bien que nous sommes les seuls à employer brasser de cette façon. Nos joueurs de cartes ne disent-ils pas « brasser les cartes », là où dans le français international on parle de battre les cartes ? [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 6 sept. 1960)<sup>3</sup>

Le discours des chroniqueurs est imprécis quant à la distribution géographique des 4 273 autres faits de langue commentés (= 44,5 %), qui sont identifiés comme ayant cours en français du Canada, sans plus. Il n'en reste pas moins que la plupart de ceux-ci constituent des particularismes ; c'est le cas par exemple de *saucier* « vase dans lequel on sert les sauces » dans l'extrait suivant :

- (2) On appelle en ce pays *saucier* le vase dans lequel on sert les sauces ; on devrait dire *saucière*. Une saucière d'argent, de porcelaine, de faïence. Le saucier est la personne qui compose ou qui vend des

2. Le terme *canadien* fait ici référence au Canada en tant qu'État : nous avons donc retenu les emplois donnés comme étant utilisés non seulement au Québec, mais aussi ailleurs au Canada, en Acadie et en Ontario notamment. Ces derniers sont toutefois rarement abordés par les chroniqueurs, qui se servent généralement du terme *canadien* pour référer à la seule vallée laurentienne. Tel qu'utilisé par les chroniqueurs, le terme *canadienisme* désigne donc essentiellement les emplois propres à la langue des francophones du Québec (voir Remysen 2009b).

3. Dans cet exemple ainsi que dans tous ceux qui suivent, le recours au soulignement indique toujours une intervention de notre part.

saucés. Employons le vrai mot, et nos saucés n'en seront pas pires. (Lusignan, « Fautes à corriger », 12 sept. 1884)

## 2. L'INTÉRÊT DES CHRONIQUEURS POUR LES ORIGINES FRANÇAISES DES EMPLOIS CANADIENS

Un certain nombre des emplois canadiens commentés par les chroniqueurs donnent lieu à des observations sur leurs origines, et plus particulièrement sur leurs origines françaises. Ces commentaires d'ordre historique peuvent concerner toutes les composantes de la langue, mais ils portent le plus souvent sur le lexique.

### 2.1 Les héritages de France : archaïsmes et dialectalismes

Parmi l'ensemble des emplois canadiens auxquels les chroniqueurs attribuent une origine française, certains sont tenus pour des archaïsmes. Il s'agit donc d'emplois qui sont attestés dans l'histoire du français, mais qui sont disparus ou vieillissés en France :

- (3) [Réponse à E. J. :] Le petit instrument dont vous parlez s'appelle, je crois, guimbarde. Voici comment Bescherelle le décrit : « Petit instrument, en acier, composé de deux branches recourbées entre lesquelles est une languette qui produit des sons lorsqu'on la touche. On joue de la guimbarde en mettant ses deux branches entre ses dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt ».

Cet instrument s'appelait autrefois bombarde, ce qui explique la provenance de notre mot canadien « bombarde ». (Fréchet, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 avr. 1897)

Nous avons seulement retenu les emplois à propos desquels les chroniqueurs affirment clairement qu'ils ont déjà été en usage en français. Nous n'avons donc pas tenu compte des emplois qui sont simplement donnés comme vieillissés en France : même si on ne peut pas exclure que les chroniqueurs les tiennent pour des faits de langue ayant une origine française, on n'aurait pas l'assurance de bien interpréter leur discours, faute de plus de précisions de leur part. En effet, de tels commentaires ne sont pas de nature historique à strictement parler, mais ils rendent plutôt compte de l'usage contemporain qui a cours en France.

Les chroniqueurs mentionnent aussi certains dialectalismes, c'est-à-dire des emplois dont ils font remonter l'origine à la langue qui avait cours dans telle ou telle région de France :

- (4) [...] le mot **fredoche**, plus souvent prononcé **fardoche** ou **ferdoche** [...] signifie, on le sait, broussaillés. Le **Glossaire du Parler français au Canada** y voit un canadianisme [c'est-à-dire un emploi créé au Canada] et ne le relève pas avant le P. Potier qui l'entendit à Lorette en 1744. Or, je l'ai lu dans le **Journal** de l'expédition que fit le chevalier de Troyes à la baie d'Hudson et au cours de laquelle commença de s'illustrer M. d'Iberville. Et l'expédition de Troyes date de 1695 ou à peu près. S'il y a un canadianisme, il remonte aux tout débuts [sic] de la colonie. J'y vois plutôt un terme dialectal apporté de France. Mais d'où, exactement ? Voilà où finit ma science. (Davialt, « Propos sur notre français », 1<sup>er</sup> août 1954)

Comme on peut le voir dans l'exemple précédent, les chroniqueurs ne précisent pas toujours de quelle région de France proviennent les emplois d'origine dialectale. Quand c'est le cas, ils les rattachent le plus souvent aux parlers qui ont cours en Normandie et en Anjou, deux régions situées dans le nord-ouest et dans l'ouest de la France, ainsi qu'à ceux qui sont en usage dans l'Orléanais et le Berry, dans le Centre.

Nous n'avons pas considéré comme des dialectalismes les faits de langue qui, selon les chroniqueurs, ont cours à la fois au Canada et dans une ou plusieurs provinces de France : de tels commentaires n'établissent pas explicitement de liens de filiation, mais ils sont plutôt d'ordre synchronique. Dans bien des cas, par exemple, ces emplois sont présentés comme des archaïsmes qui se sont maintenus non seulement au Canada, mais aussi dans un ou plusieurs parlers régionaux en France :

- (5) [Chez nous, **escousse**] s'emploie pour « secousse » pris figurément. Que, par exemple, un de ces véhicules non apprivoisés qui portent le nom d'automobiles passent sur un enfant, on dira aussitôt : « C'est sa pauvre mère qui va avoir une "escousse" quand elle le verra dans un tel état ! ». Cette intervention des lettres s et e dans « secousse » ne nous est pas particulière. On la trouve dans les parlers normand, champenois, lorrain et rouchi. « Escousse » se disait d'ailleurs pour « secousse » dans l'ancien français. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 11 juillet 1925)

Comme c'est le cas des emplois donnés comme vieilliss, il est possible que les chroniqueurs y voient une filiation historique, mais leur discours n'est pas suffisamment explicite à ce sujet.

Les chroniqueurs sont par ailleurs bien conscients de la difficulté qui consiste à départager les archaïsmes et les dialectalismes, notamment parce qu'ils constatent que certains emplois dialectaux sont aussi attestés dans un état ancien du français. C'est ce qui explique pourquoi ils ne tranchent pas dans tous les cas, préférant parfois évoquer la possibilité de l'une ou de l'autre origine :

(6) Dans le français commun, on dit aujourd'hui « les bers » d'une charrette pour signifier les ridelles. Au dix-septième siècle, on disait « le bers » d'une charrette. De là, sans doute, l'usage qui s'est introduit chez nous d'appeler « le bers » la partie des charrettes à foin qui est entre les ridelles et, par extension, la partie d'une charrette de foin, du fond de la charrette au ras des ridelles. Il se pourrait aussi que cet usage nous vint de l'Orléanais ; car, dans cette province, on donne, comme chez nous, le nom de « bers » (au singulier) à la partie des charrettes à foin comprise entre les ridelles. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 4 déc. 1926)

Outre la difficulté de bien distinguer les archaïsmes et les dialectalismes, les chroniqueurs trouvent parfois tout aussi difficile de départager les héritages français et les emprunts à l'anglais. Certains emplois leur posent en effet un problème d'interprétation, puisqu'il peut être difficile de vérifier si un mot est attesté pour la première fois en français ou en anglais. Cette difficulté explique sans doute pourquoi certains chroniqueurs identifient certains emplois à la fois comme des anglicismes et des archaïsmes ou des dialectalismes :

(7) [...] le hadec [...] se nommai[t] en ancien français **hadot** ou **hadon**. Les Anglais en ont fait **haddock**, mot qui nous revient sous la forme **hadec**. [...] nous ne saurons jamais si nos gens, dans un tel cas, emploient un langage archaïque, ou s'ils font un anglicisme. (Daviault, « Propos sur notre français », 27 mai 1956)

Dans la mesure où les chroniqueurs ne sont pas certains de l'origine française de ces termes, nous n'en avons pas tenu compte ici.

## 2.2 Nombre d'emplois identifiés comme des héritages de France

Sur l'ensemble des emplois canadiens (9 563 emplois), 1 038 sont présentés comme des héritages de France par les chroniqueurs (= 11 %). Ce nombre inclut les faits de langue présentés comme des archaïsmes (789 emplois ; = 8,5 %) ou comme des dialectalismes (211 emplois ; = 2 %) ainsi que ceux qui peuvent être interprétés comme les deux (38 emplois ; = 0,5 %). Les emplois identifiés comme des héritages de France sont plus nombreux que ceux qui sont présentés comme des emprunts aux langues amérindiennes (45 emplois ; = 0,5 %) ou comme des innovations (152 emplois ; = 1,5 %). Leur nombre est néanmoins beaucoup moins élevé que celui des faits de langue attribués à l'anglais (1 644 emplois ; = 17 %).

En outre, la préoccupation relative aux origines françaises des emplois canadiens n'est pas la même chez tous les chroniqueurs. Comme on peut le voir dans le tableau 1 ci-dessous, certains chroniqueurs ne présentent sinon aucun du moins très peu d'emplois comme des héritages de France, alors que d'autres en mentionnent un nombre relativement élevé. L'intérêt pour les origines françaises des emplois canadiens est pratiquement absent dans les chroniques les plus anciennes, parues de 1865 à 1910. En revanche, il est plus marqué dans certaines chroniques publiées de 1920 à 1960. Cette observation est conforme à l'évolution qu'a connue le discours sur la langue au Canada : la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle correspond en effet aux premières tentatives de valorisation du français canadien, soit par la prise en compte de ses origines françaises, soit par l'idéalisation de la langue rurale (voir Bouchard 1990 et 2002). Même si on trouve déjà des manifestations de la prise en compte de l'histoire à des fins normatives à partir des années 1880, par exemple dans les premiers glossaires (voir Juneau 1977 ; Lapierre 1995-1996 ; Mercier 1996, 2000 et 2008), cette préoccupation sera plus présente dans le discours sur la langue à partir de cette période. Ce mouvement n'est sans doute pas étranger à l'influence des travaux de la Société du parler français au Canada (SPFC), fondée en 1902, et qui a consacré les 20 premières années de son existence à la description du français canadien dans une perspective historique (voir Gendron 2006 ; Mercier 2002 et 2006).

Le nombre de faits de langue que les chroniqueurs identifient comme des héritages de France semble par ailleurs directement lié à leur intérêt pour le français du Canada comme objet d'étude. En effet, les chroniqueurs qui s'intéressent davantage aux origines françaises des emplois canadiens

TABLEAU 1

**Nombre d'emplois canadiens présentés  
comme des héritages de France**

Période	Chronique	Héritages de France			%*	
		Archaismes	Dialectalismes	Arch. ou dial.		
1865-1910	Buies (1865-1866)	1	-	-	1%	
	— (1888)	-	-	-	0%	
	Fréchette (1893-1903)	15	1	-	2%	
	Groulx (1906)	-	-	-	0%	
	Hudon (1901)	3	-	-	8%	
	— (1902-1903)	-	2	-	17%	
	Lusignan (1884-1885)	-	-	-	0%	
	Rinfret (1895)	-	-	-	0%	
	Roulland (1907-1908)	-	-	-	0%	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>2%</b>	
1910-1950	Blanchard (1912)	-	-	-	0%	
	— (1918-1919)	2	1	-	1%	
	— (1949-1952)	-	-	-	0%	
	Degagné (1927-1940)	38	13	2	5%	
	Geoffrion (1923-1927)	336	94	29	39%	
	Hudon (1934-1935)	-	-	-	0%	
	Laurence (1943-1947)	4	2	-	6%	
	SPFC (1930-1945)	14	2	-	2%	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>394</b>	<b>112</b>	<b>31</b>	<b>13%</b>	
	1950-1970	Chantal (1953-1963)	86	6	-	8%
Dagenais (1959-1961)		1	-	-	1%	
— (1966a)		-	3	-	1%	
— (1966b)		1	-	-	8%	
Darbelnet (1963-1967)		1	-	-	3%	
Davault (1952-1960)		249	52	-	15%	
Poisson (1966-1968)		-	1	-	1%	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>338</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>11%</b>	
Depuis 1970		Barbaud (1984-1986)	6	28	7	15%
		Beaudry (1995-1996)	-	-	-	0%
	Béguin (1975-1982)	27	6	-	7%	
	OLF (1989-1995)	4	-	-	9%	
	Troestler (1989-1993)	1	-	-	3%	
	— (1995)	-	-	-	0%	
	Vien (1995-1996)	-	-	-	0%	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>9%</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>789</b>	<b>211</b>	<b>38</b>	<b>11%</b>	

\* Le pourcentage affiché dans cette colonne correspond au nombre d'emplois qui sont présentés par les chroniqueurs comme des héritages français comparativement à l'ensemble des faits de langue qu'ils donnent comme canadiens.

(Geoffrion, Degagné, Davault et Chantal<sup>4</sup>) sont ceux qui témoignent d'un intérêt particulier pour l'étude du français canadien et qui adoptent une perspective qu'on pourrait qualifier de philologique. Même si les prises de position prescriptives ne sont pas totalement absentes dans leur discours (notamment chez Geoffrion, dont la chronique a des visées nettement correctives), ces chroniqueurs sont d'avis que le français tel qu'il a cours au Canada mérite d'être étudié, préoccupation qui se traduit, entre autres, par la prise en compte de son histoire et de ses origines. En revanche, d'autres chroniqueurs, davantage soucieux de corriger la langue des Canadiens que de comprendre son fonctionnement, se limitent à considérer comme des fautes les emplois canadiens (Buies, Fréchette, Blanchard, Dagenais et Beaudry, par exemple). Peu préoccupés par le souci d'expliquer et de décrire le français tel qu'il a cours au Canada, ceux-ci soulignent rarement que la présence de tel ou tel emploi dans la langue des Canadiens s'explique par le fait qu'il était en usage en France à l'époque de la colonisation. Les seuls faits de langue dont ils soulignent généralement l'origine sont ceux qu'ils attribuent à l'anglais.

Parmi l'ensemble des chroniqueurs qui s'intéressent de près aux origines françaises des emplois canadiens, il y en a un qui se démarque tout particulièrement, Geoffrion. S'il insiste autant sur ces origines, c'est notamment dans le but de réfuter leur origine anglaise présumée (voir Chamberland 1980 ; Laurendeau 2004 : 220-226 ; Pellerin 2007). En rappelant les origines authentiquement françaises de bien des prétendus anglicismes, Geoffrion cherche à dénoncer le discours de ceux qu'il qualifie de « surpruristes », terme dont il se sert pour désigner ceux qui attribuent tout écart que le français canadien présente par rapport à la langue hexagonale à l'influence de l'anglais :

(8) [...] les « surpruristes » de chez nous sont d'une espèce particulière. Pour eux, l'anglais est antérieur à tout autre idiome : de là leur propension à voir des anglicismes partout, dans d'authentiques idiotismes provinciaux, et jusque dans les gallicismes les plus caractéristiques. (Geoffrion 1924-1927, vol. 1 : xvi)

Geoffrion n'accepte toutefois pas nécessairement ces emplois qui, en dépit de leurs origines bien françaises, n'en restent pas moins souvent condamnables à ses yeux.

4. À eux seuls, ces chroniqueurs commentent 87 % de l'ensemble des emplois présentés comme des héritages français dans notre corpus.



### 2.3 Sources utilisées pour déterminer les origines françaises d'un emploi

Dans la mesure où les chroniqueurs éprouvent parfois des difficultés à retracer les origines françaises de certains emplois commentés, il y a lieu de se demander sur quelles sources ils s'appuient pour y parvenir. Or, il arrive fréquemment que les chroniqueurs se contentent d'affirmer l'origine d'un emploi sans le prouver :

- (9) [Un lecteur] me fait remarquer [...] que le mot québécois « siflement » pourrait très bien rendre l'idée de « wheezing » qui signifie, en sémiologie, le bruit d'une respiration sifflante. Sifler est un régionalisme venu du Maine et de la Touraine, conservé surtout au Québec : sifler veut dire respirer en sifflant. (Béguin, « Au fil des mots », 17 août 1979)

Dans d'autres cas, les chroniqueurs s'appuient sur une ou plusieurs sources pour justifier leurs observations d'ordre historique. Pour prouver qu'un emploi canadien a déjà eu cours en français, ils recourent par exemple à des attestations qu'ils trouvent dans des œuvres littéraires ou dans des dictionnaires anciens. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, Geoffrion cite des extraits de deux écrivains français, Rabelais et Pierre de Larivey, pour montrer que le verbe *virer* avait cours dans l'ancienne langue :

- (10) [Les verbes *virer*, *revirer* et *dévirer*], pris activement, ont le sens de tourner et de faire tourner. Ainsi nos gens « virent », « revirent » ou « devirent » la tête, une carte, un cheval, une voiture, le foin demi sec, des crêpes (en les faisant sauter dans la poêle). Cet usage canadien n'a rien qui doive nous étonner. En effet, « virer » avait l'acception de tourner dans l'ancienne langue. Rabelais a écrit : « J'ay beau le tourner et virer (ce livre) », et Larivey : « Lequel, après avoir tourné, viré, brouillé et manié cet argent, le remit dans les sacs ». D'autre part, on attribue souvent la signification de tourner à « virer », dans l'Anjou, le Bas-Maine, l'Aunis, le Poitou, la Saintonge, le Nivernais, à « revirer », dans l'Anjou, la Lorraine ; et à « devirer », dans le Haut et le Bas-Maine. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 20 mars 1926)

Pour prouver qu'un emploi provient d'un ou de plusieurs parlers régionaux français, les chroniqueurs puisent abondamment dans les différents glossai-

res publiés en France qui décrivent la langue qui avait cours dans telle ou telle région :

- (11) Cette expression [c'est le règne « ce sont les habitudes en cours »] nous paraît venir de l'Orléanais. Nous la relevons dans un glossaire du pays blaisois [= de la ville de Blois], avec cet exemple bien caractéristique : « Un curé se plaint à ses paroissiens de ce que son église n'est guère fréquentée. – Quoique vous v'leze, monsieur le curé, répond l'un d'eux, c'est le règne ! ». (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 10 mai 1924)

Dans bien des cas, toutefois, les chroniqueurs ne vont pas eux-mêmes à la recherche des origines d'un emploi. Certains d'entre eux préfèrent se reporter aux différents renseignements d'ordre historique contenus dans le *Glossaire du parler français au Canada* que la SPFC a fait paraître en 1930 (GPFC), mais dont un état provisoire avait déjà paru dans le *Bulletin du parler français au Canada* entre 1902 et 1921, notamment sous la forme d'une chronique intitulée « Lexique canadien-français » (voir Mercier 2002 : 116-119, 162 et suiv.). Ainsi, exception faite de Chantal, tous les chroniqueurs qui manifestent un intérêt plus marqué pour les origines françaises des emplois canadiens sont ceux dont le discours est redevable au GPFC<sup>6</sup>. De toute évidence, celui-ci a servi à alimenter la chronique de la SPFC et celle de Geoffrion qui, à titre de secrétaire de la SPFC, avait accès à la documentation disponible en vue de la publication du GPFC. Il a toutefois été exploité par bien d'autres chroniqueurs, tout particulièrement par Degagné et Daviault :

- (12) « Jusqu'à tant que ». – Cette locution est bien employée chez notre peuple. Le Glossaire [du parler français au Canada] la note comme étant du vieux français et usitée dans sept dialectes de France. Elle a exactement le sens de *jusqu'à ce que*. Ex. : Il travaille *jusqu'à tant* qu'il fasse noir. Son origine latine est visible : *usque tantum ut...* (Degagné, « Questions de français », 21 déc. 1933)

De tels exemples illustrent bien toute l'influence que cet ouvrage a eu sur le discours de certains chroniqueurs, ce qui confirme l'importance de cet ouvrage

5. Pour l'influence que ces glossaires ont exercée sur la lexicographie québécoise au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, voir Mercier (1996).

6. L'intérêt pour les origines françaises des emplois canadiens est pour ainsi dire absent dans la chronique de la SPFC, ce qui montre bien que cette chronique s'inscrit surtout dans le deuxième objectif poursuivi par cette société savante, celui de perfectionner et d'épurer la langue des Canadiens (voir Mercier 2002 : 60 et suiv.).



sur la production lexicographique au Canada français (voir Mercier 2002 : 99 et suiv.). Sans aucun doute, les préoccupations pour les origines françaises qu'on trouve dans cet ouvrage n'ont pas manqué d'influencer le discours des chroniqueurs qui s'en inspirent.

### 3. ORIGINES FRANÇAISES ET JUGEMENTS NORMATIFS DES CHRONIQUEURS

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'importance que les chroniqueurs accordent aux origines françaises lorsqu'ils évaluent la langue de leurs compatriotes. Nous analysons plus particulièrement la façon dont les renseignements d'ordre historique servent à appuyer les prises de position normatives qu'ils adoptent à l'endroit des emplois canadiens.

#### 3.1 Emplois qui ne donnent lieu à aucun jugement normatif

Plusieurs emplois dont les chroniqueurs commentent les origines françaises donnent lieu à une simple description et ne sont accompagnés d'aucun jugement normatif (760 emplois ; = 73 % de tous les emplois présentés comme des héritages français), ce qu'illustre l'exemple suivant :

(13) **MALIN**. – Ce mot avait au XVIII<sup>ème</sup> siècle un sens bien plus fort que de nos jours. Il était synonyme de malveillant, méchant, funeste. Aujourd'hui, malin veut dire : vif, taquin, habile.

On retrouve l'ancien sens dans fièvre maligne, l'esprit malin (le démon), ou tout simplement le Malin.

Au Canada, on a gardé le sens antique et l'on dit : un homme malin, un cheval malin. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 16 août 1919)

Dans ces cas, les commentaires d'ordre historique servent simplement à expliquer la présence de tel ou tel fait de langue dans le français qui a cours au Canada, ce qui montre que le recours aux origines d'un emploi ne sert pas nécessairement à des fins normatives dans le discours des chroniqueurs.

#### 3.2 Emplois qui donnent lieu à un jugement d'acceptation

D'autres faits de langue tenus pour des héritages français sont jugés acceptables (73 emplois ; = 7 %). Certains de ces emplois sont acceptés sans

que les chroniqueurs aient recours aux origines françaises pour les justifier (32 emplois) :

(14) – [...] le mot *godendart* est passé dans certains dialectes de France au sens de scie (sans doute par analogie des mouvements qu'il faut exécuter pour manier la scie en question et la massue-lance). Quoi qu'il en soit, cette acception dialectale est passée à son tour au Canada.

– Et comment le français officiel désigne-t-il la grosse scie que nous appelons *godendart* ?

– En français officiel, le godendart s'appelle *passe-partout*.

– À vrai dire, je préfère *godendart*. *Passe-partout* me semble équivoque, car on l'applique également, je crois, à une petite scie effilée et munie d'une poignée.

– Justement. Si j'étais le maître de la langue, je maintiendrais *godendart*. (Laurence, « Notre français sur le vif », 29 nov. 1944)

Dans cet exemple, ce n'est pas tant l'origine dialectale de *godendart* « grosse scie » qui permet de justifier son usage que le caractère équivoque de l'équivalent *passe-partout* qui a cours « en français officiel »<sup>7</sup>. L'origine française de l'emploi n'a donc rien à voir avec son acceptabilité.

D'autres emplois, en revanche, sont bel et bien acceptés en raison de leurs origines françaises (41 emplois). La justification repose principalement sur l'attestation d'un emploi dans un état ancien du français :

(15) Notons en passant deux extraits qui expliquent pourquoi nous employons certains termes. D'abord *minot de blé* dans l'ordonnance du 20 février 1761 et *verge d'Angleterre*, dans l'ordonnance du 3 août 1762, sur les mesures. Or, nous disons toujours *minot*, et *verge* pour désigner la mesure qui se dit *yard* en anglais et qui équivalait à peu près aux neuf dixièmes du mètre. Les Français sourient parfois à entendre ce mot, mais l'emploi en est fort légitime, puisqu'il correspond à une vieille expression française. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 8 nov. 1959)

7. Pour un aperçu des principaux arguments dont les chroniqueurs se servent pour justifier l'usage de certains emplois canadiens, voir Remyse (à paraître et 2009a : 236 et suiv.).

Les chroniqueurs acceptent plus rarement des emplois parce que les Canadiens les ont rapportés de telle ou telle région de France ; en voici un exemple :

- (16) [...] notre langage fait aux fillettes une place de choix lorsqu'on les qualifie de « p'tites soies », ce que les petits *tocsons* n'ont pas souvent l'occasion d'être. Ce dernier vocable me plaît tout particulièrement car il s'agit d'une survivance authentique du dialecte normand. (Barbaud, « Parler d'ici », 12 mai 1984)

Les origines françaises d'un emploi ne suffisent toutefois pas toujours à le justifier entièrement. Ainsi, les chroniqueurs tolèrent certains héritages de France, mais sans pour autant les accepter en bonne et due forme :

- (17) *Querir*. – Ce verbe, qui a d'abord été *querre*, venant du latin *quaerere*, signifie *chercher* et ne s'emploie qu'à l'infinitif : *aller querir* quelque chose. C'est à tort qu'on dit *querir*. C'est bien *querir*, sans accent. Et lorsque nos gens disent *queri (qri)*, ils ne parlent pas si mal, car l'r final tombait autrefois dans la prononciation de certains mots, dont celui-ci serait demeuré comme un exemple typique : « Va me querir du pain ». (Cf. Darmesteter) (Degagné, « Questions de français », 13 juin 1935)

De tels exemples illustrent que le recours aux origines françaises constitue un argument somme toute peu décisif, c'est-à-dire qu'il n'est pas toujours jugé suffisamment important par les chroniqueurs pour justifier à lui seul la prise de position normative adoptée. Cela explique que cet argument soit souvent accompagné d'un autre auquel les chroniqueurs accordent plus de poids pour justifier une acceptation. La plupart du temps, il s'agit d'un argument d'autorité :

- (18) Et nos « claques » ? C'est un mot bien français qui est à peu près sorti de l'usage courant, dans le sens où nous l'employons [...]. **Claque** désignait autrefois une « sorte de socque [“sorte de couvre-chaussure”] plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers contre la boue et l'humidité » (Larousse du xx<sup>e</sup> siècle) [...]. [...]

Comme on le voit notre claque en caoutchouc continue à rendre les mêmes services que l'ancienne claque en cuir ou en bois. **Aussi** n'avons-nous pas tort d'employer ce bon vieux mot français, d'autant plus que nous pouvons nous appuyer sur le **Dictionnaire du costume** qui reconnaît l'acceptation que nous lui donnons : « Chaussure ordinairement en caoutchouc que l'on met par-dessus une autre pour la

préservé des intempéries ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 26 janv. 1961)

Dans d'autres cas, un emploi peut être accepté parce que l'écart entre l'usage canadien et l'usage hexagonal actuel paraît relativement peu important aux yeux des chroniqueurs, et non parce que celui-ci a déjà eu cours en France :

- (19) Chez nous, surtout dans la partie orientale de la province de Québec, on donne le nom de *banneau*, non seulement au tombereau ordinaire, mais à une grande *carriole* basse, ainsi qu'à une autre voiture d'hiver qui sert à transporter la neige, le charbon, etc., et qui n'est qu'un tombereau sur patins.

Fauchet, dans son ouvrage sur les origines de la langue française, explique que le *banneau* « est une sorte de charroy à ridelles closes pour porter du sablon ou autre chose, qu'on ne veut espandre par la voie ». C'est là définir le tombereau. *Banneau* serait donc un archaïsme. À moins que ce ne soit un provincialisme ; car le tombereau porte le nom de *banneau* en Normandie et dans l'Orléanais.

D'après les définitions de certains lexicographes, il semble qu'on peut fort bien employer le nom de *banneau* pour désigner un tombereau léger, traîné par des hommes. La banne étant, en France, une voiture à transporter le charbon, le fumier, etc., le *banneau* serait une petite banne. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 7 juin 1924)

Tous ces exemples portent à croire que l'argument des origines françaises d'un emploi n'a qu'une faible valeur aux yeux des chroniqueurs : dans leur discours, le recours à l'histoire permet parfois d'expliquer pourquoi certains emplois ont cours dans la langue des Canadiens, mais il ne suffit pas toujours à tout justifier.

### 3.3 Emplois qui donnent lieu à un jugement de condamnation

Plus souvent qu'autrement, les chroniqueurs estiment que les origines françaises des emplois canadiens ne justifient en rien leur usage. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à condamner des emplois en dépit de leur origine dans l'ancienne langue ou en dépit de leur origine dialectale (205 emplois ; = 20 %) :

(20) Une locution bien canadienne : être *après* faire quelque chose. Jean est *après* étudier. Jean est *après* déjeuner. Ils sont *après* débâter. Pas d'expression plus commune chez nous. Où avons-nous pris cela ? En France. C'est du vieux français, encore existant dans certains dialectes. Mais disons : *Jean étudie, en ce moment, etc.* (Degagné, « Questions de français », 15 oct. 1936)

(21) Les chaudières étaient à moitié pleines, écrit Mme Ferron. D'après le Glossaire du Parler français au Canada, les Canadiens tiraient de l'ancien patois angevin le sens de « seu » qu'ils prêtent à chaudière. Cette origine dialectale ne saurait (au contraire !) excuser que l'on n'écrive pas seu aujourd'hui. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)

L'analyse du discours des chroniqueurs montre plus précisément que l'argument de l'origine d'un emploi peut être déclassé par certains autres arguments qui, quant à eux, permettent de justifier une condamnation. Ces arguments, qui pèsent donc plus lourd dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs, sont intimement liés au modèle normatif qui a cours en France. Ainsi, plusieurs emplois canadiens sont condamnés parce qu'ils ne sont pas (ou plus) français ou encore parce qu'ils ne sont pas (ou plus) reçus par le bon usage, ce qu'illustrent les deux exemples suivants :

(22) [...] *Catin* signifiait autrefois une poupée en France. Le mot a conservé parmi nous sa première acception, tandis que sa signification s'est modifiée là-bas. Le mot *catin* désigne maintenant une femme de mauvaise vie.

La statuette habillée qui plaît tant aux petites filles doit s'appeler une *poupée*, le mot *catin* n'étant plus français maintenant dans ce sens – toujours n'en déplaît à Louis XIV. (Fréchette, « A travers le dictionnaire et la grammaire », 17 mars 1894)

(23) *Détorse* est un vieux mot français. Au commencement du dix-huitième siècle, il était déjà moins usité que le substantif *entorse*. Aujourd'hui, il est complètement tombé en désuétude dans la langue du bon usage ; on ne le trouve plus que dans les parlers provinciaux. Si donc nous avons le malheur de nous fouler le pied ou le poignet, disons : Je me suis donné une entorse, et non une *détorse*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1936)

Ces exemples montrent bien que c'est le caractère archaïque d'un emploi, c'est-à-dire le fait qu'il soit sorti de l'usage hexagonal, qui l'emporte sur le

fait que l'emploi soit attesté dans l'histoire du français. On voit par là toute l'importance que les chroniqueurs accordent à l'usage qui prévaut en France, au détriment de celui qui a cours au Canada. Ils ne semblent donc pas trouver contradictoire le fait de qualifier de désuet un emploi dont ils soulignent en même temps l'usage courant que les Canadiens en font :

(24) Comme tout ce qui existe, les mots vieillissent, et finissent par disparaître. Certains, comme apothicaire et aéroplane, sont complètement sortis de l'usage chez nous à peu près en même temps qu'en France. D'autres sont encore courants ici alors que les Français les ont mis de côté il y a déjà un bon moment. Parmi ces derniers on peut observer « tantôt » dans le sens de « tout à l'heure » et le verbe « poser » dans la tournure « poser un geste ». Le premier s'utilisait encore en France au début de la Seconde Guerre mondiale, mais il ne s'emploie aujourd'hui que dans deux cas : comme adverbe, pour marquer une opposition (Tantôt il pleut, tantôt il fait beau) ou comme substantif, avec l'adjectif démonstratif « ce », dans le sens de « cet après-midi » (Je vous verrai ce tantôt). Si donc il est vrai qu'on a déjà dit « à tantôt » [...] c'est « à tout à l'heure » qui se dit maintenant.

Quant à la tournure « poser un geste », même si Robert indique qu'elle se dit en Belgique et au Canada, il n'en signale pas moins qu'il s'agit non seulement d'un régionalisme mais aussi d'un usage désuet. Sachons donc être de notre temps et faire le geste de nous rallier à l'usage moderne. (Beaudry, « Langue », 20 nov. 1995)

Le peu d'importance que les chroniqueurs accordent aux origines françaises pour justifier leurs prises de position normatives est aussi manifeste dans leur discours à propos des emplois qu'ils croient à tort attribués à l'influence de l'anglais. Certains chroniqueurs, en particulier Geoffrion et Daviault, tentent en effet de montrer, sources à l'appui, que des emplois tenus pour des anglicismes par certains observateurs constituent plutôt des emplois qui ont déjà eu cours dans l'ancienne langue :

(25) [...] Dans notre parler populaire, consumer se dit pour consommer. Comme l'anglais fait de même, en prononçant *consume* pour *consumer*, les gens qui n'y entendent rien affirment que les Canadiens du peuple commentent alors un anglicisme. Au temps de Vaugelas, tous les écrivains confondaient *consumer* et *consume*, qui, au moins jusqu'à Malherbe, n'ont été que deux écritures d'un même mot. [...]

[...] Nos gens ne font donc pas une sottise en disant [c]onsumer pour consommer ; ce n'est qu'un archaïsme. (Daviault, « Propos sur notre français », 31 mai 1953)

De telles affirmations ne servent toutefois que peu souvent à justifier ces emplois. L'exercice philologique auquel ces chroniqueurs se prêtent dans le but de montrer les origines bien françaises de certains emplois canadiens ne sert pas à les légitimer, mais seulement à les expliquer. La chronique de Geoffrion en offre sans contester la meilleure illustration. Par exemple, après avoir montré que *cope* « sou » remonte à l'ancien français *coupe* « nom donné à une mesure et à une monnaie », plutôt qu'à l'anglais *copper* « monnaie de billon », Geoffrion conclut ainsi :

(26) Quelle que soit son origine, « cope » est une locution à bannir. Substituons-y le mot « sou », qui a toujours cours en France bien que le sou ne soit plus monnaie de compte officielle. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 22 août 1925)

En terminant, le caractère peu décisif que les chroniqueurs accordent à la justification par l'histoire explique pourquoi plusieurs d'entre eux s'inscrivent en faux contre la thèse du « français du Grand Siècle » pour valoriser certains emplois maintenus au Canada, mais disparus en France. Selon cette thèse, d'abord apparue au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, dans certains récits de voyage d'étrangers en visite au Canada, puis reprise par certains Canadiens eux-mêmes, la langue des Canadiens serait en effet plus proche de celle qui avait cours en France à l'époque classique (XVII<sup>e</sup> siècle) et elle serait, partant, plus pure que la langue en usage en France (voir Caron-Leclerc 1998 : 536 et suiv. ; voir aussi Bouchard 1988 : 9-12 ; Daoust 1975 : 33-35). Cette thèse n'est pas partagée par la plupart des chroniqueurs<sup>8</sup>, à commencer par Fréchette qui n'hésite pas à tourner en dérision cette thèse (voir l'exemple 22 cité plus haut ; voir aussi Gagné 2004 : 67-68). Dans un même ordre d'idées, Roulland est d'avis que les Canadiens ont tout intérêt à rester de leur temps et à suivre l'usage contemporain qui a cours en France :

(27) Ce langage [archaïque] est écouté avec plaisir par les Français qui passent au Canada, mais c'est par curiosité pure, parce qu'ils constatent un phénomène de conservation du vieux langage qui s'est en quelque sorte figé au pays, et qui n'a reçu aucune des modifications subies par la langue. Ces modifications sont si nombreuses et si

8. Certains chroniqueurs semblent toutefois l'endosser ; tel est par exemple le cas de Groulx (« Le parler canadien », 17 avr. 1906).

radicales, que ceux-là même qui trouvent le parler canadien « piquant et savoureux », ne voudraient pas recevoir dans leur salon, à titre d'habitué, un homme qui dirait : – Quoi c' que vous dites ? – Ousque vous allez ? – Je suis à l'étret dans mon capot. – Vous lui présenterez mes amiquiés. – Je deviens de la campagne, etc.

Et cependant cette façon de parler est celle qui était employée par l'élite de la société française il y a deux cents ans.

Alors, c'était parfait. C'était le convenu, l'entendu, la mode si l'on préfère. Aujourd'hui, en France, cette sorte de langage est usitée seulement dans les populations rurales et dans le bas peuple, et la faveur dont il a pu jouir sous Louis XIV n'empêche qu'il ne soit à présent le signe évident de la vulgarité et de l'ignorance.

Que dirait-on d'une femme jeune et jolie portant de nos jours la hideuse crinoline, sous prétexte que l'impératrice Eugénie, qui donnait alors le ton à l'élégance féminine, la portait en 1860, à l'époque où elle était considérée comme reine de grâce et de beauté ?... (Roulland, « Leçons pratiques de français », 10 août 1907)

#### 4. CONCLUSION

Si certains chroniqueurs de langage ont des préoccupations pour les origines françaises des emplois canadiens qu'ils commentent, cet intérêt n'est pas partagé par l'ensemble de ceux dont nous avons étudié le discours. En effet, les chroniqueurs plus puristes, dont le discours s'inscrit directement dans la foulée du mouvement de correction de la langue qui s'est mis en place au Canada français dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ne s'interrogent que peu sur la provenance des emplois qui ont cours dans la langue des Canadiens.

Par ailleurs, les chroniqueurs ne justifient que rarement des emplois en s'appuyant sur le fait que ceux-ci viennent de France. L'argument des origines françaises n'est donc pas important du point de vue quantitatif, puisqu'il ne sert aux chroniqueurs qu'à justifier – parfois même seulement à tolérer – un petit nombre de faits de langue en usage au Canada. Il ne l'est pas non plus du point de vue qualitatif : outre le fait que cet argument soit généralement accompagné d'un autre argument jugé plus important lorsqu'il sert à justifier un emploi, il ne fait pas toujours le poids à certains autres arguments qui, quant à eux, amènent une condamnation.

Tout bien considéré, la plupart des chroniqueurs se démarquent nettement de tous ceux qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ont cru ou croient toujours que la connaissance des origines de la langue des Canadiens permettrait de revaloriser le français canadien comme variété (voir Dunn 1880 : xix-xx et xxiii ; Rivard et Geoffrion 1930 : vii-viii) ou encore de légitimer un certain nombre de ses particularismes (voir Poirier 1986 : 278, 1990 : 133, 1995 : 13 et 1998 : xxi et suiv.). En réalité, le recours aux origines françaises sert essentiellement à expliquer la présence de certains faits de langue en français du Canada et, par le fait même, à relativiser l'image selon laquelle le français des Canadiens est une langue dégénérée, altérée par l'influence de l'anglais. Le regard normatif que les chroniqueurs portent sur les emplois hérités de la langue qui avait cours en France est surtout influencé par le modèle normatif hexagonal contemporain, qui a un poids important dans leur imaginaire linguistique (voir Remysen 2009a : 293 et suiv.).

## BIBLIOGRAPHIE

### Corpus étudié

- BARBAUD, Philippe (1984-1986). « Parler d'ici », *La Presse Plus*, Montréal, 10 mars 1984 – 8 févr. 1986. [Chronique de langue composée de 96 billets.]
- BEAUDRY, Pierre (1995-1996). « Langue », *Le Devoir*, Montréal, 11 sept. 1995 – 3 sept. 1996. [Chronique de langue composée de 48 billets.]
- BÉGUIN, Louis-Paul (1975-1982). « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 2 mai 1975 – 14 mai 1982. [Chronique de langue composée de 973 billets.]
- BLANCHARD, Étienne (1912). « L'anglicisme », *La Tribune*, Sherbrooke, 27 avr. 1912 – 2 mai 1912. [Chronique de langue composée de 4 billets.]
- BLANCHARD, Étienne (1918-1919). « Chronique du bon langage », *La Presse*, Montréal, 15 juin 1918 – 6 sept. 1919. [Chronique de langue composée de 65 billets.]
- BLANCHARD, Étienne [sous le pseudonyme de Jacques Clément]. 1949-1952. « Propos philologiques : à travers les mots », *La Presse*, Montréal, 8 oct. 1949 – 19 avr. 1952. [Chronique de langue composée de 132 billets.]
- BUIES, Arthur [sous le pseudonyme de Bl.] (1865-1866). « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, Montréal, 26 oct. 1865 – 5 janv. 1866. [Chronique de langue composée de 5 billets.]
- BUIES, Arthur (1888). « Chronique », *L'Électeur*, Québec, 9 janv. 1888 – 3 mars 1888. [Chronique de langue composée de 8 billets.]
- CHANTAL, René de (1953-1963). « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 5 févr. 1953 – 31 janv. 1963. [Chronique de langue composée de 482 billets.]

- DAGENAIS, Gérard (1959-1961). « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », *Le Devoir*, Montréal, 13 avr. 1959 – 20 févr. 1961. [Chronique de langue composée de 80 billets.]
- DAGENAIS, Gérard (1966a). « Des mots et des phrases », *La Presse*, Montréal, 28 févr. 1966 – 29 août 1966. [Chronique de langue composée de 122 billets.]
- DAGENAIS, Gérard (1966b). « Nos écrivains et le français », *La Presse*, Montréal, 5 mars 1966 – 27 août 1966. [Chronique de langue composée de 21 billets.]
- DARBELNET, Jean (1963-1967). « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire*, Québec, nov.-déc. 1963 – nov.-déc. 1967. [Chronique de langue composée de 18 billets.]
- DAVIAULT, Pierre (1952-1960). « Propos sur notre français », *La Patrie*, Montréal, 2 nov. 1952 – 25 déc. 1960. [Chronique de langue composée de 160 billets.]
- DEGAGNÉ, Narcisse (1927-1940). « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 26 avr. 1927 – 9 mai 1932, *L'Action catholique*, Québec, 15 juin 1932 – 21 oct. 1932, *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 8 sept. 1932 – 9 mai 1940. [Chronique de langue composée de 567 billets.]
- FRÉCHETTE, Louis (1893-1903). « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! », *La Patrie*, Montréal, 8 juillet 1893 – 15 févr. 1896, *La Presse*, Montréal, 3 mars 1897 – 13 janv. 1900, *Le Canada*, Montréal, 30 mai 1903 – 25 juillet 1903. [Chronique de langue composée de 155 billets.]
- GEOFFRION, Louis-Philippe (1923-1927). « Zigzags autour de nos parlers : simples notes », *Le Soleil*, Québec, 27 oct. 1923 – 20 déc. 1924, « La langue de nos pères : zigzags autour de nos parlers », *La Presse*, Montréal, 28 mars 1925 – 12 févr. 1927. [Chronique de langue composée de 157 billets.]
- GROULX, Lionel [sous le pseudonyme de Lionel Montal] (1906). « Le parler canadien », *L'Album universel*, Montréal, 17 avr. 1906 – 28 juillet 1906. [Chronique de langue composée de 13 billets.]
- HUDON, Maxime [sous le pseudonyme de Firmin Paris] (1901). « Causerie philologique », *La Défense*, Chicoutimi, 7 mars 1901 – 18 juillet 1901. [Chronique de langue composée de 11 billets.]
- HUDON, Maxime [sous le pseudonyme de Firmin Paris] (1902-1903). « Glane philologique », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, 19 avr. 1902 – 30 mai 1903. [Chronique de langue composée de 6 billets.]
- HUDON, Théophile (1934-1935). « Le Terroir », *Le Devoir*, Montréal, 13 août 1934 – 13 mai 1935. [Chronique de langue composée de 32 billets.]
- LAURENCE, Jean-Marie (1943-1947). « Notre français sur le vif », *Le Devoir*, Montréal, 4 oct. 1943 – 3 mai 1947. [Chronique de langue composée de 93 billets.]
- LUSIGNAN, Alphonse (1884-1885). « Fautes à corriger : une chaque jour », *La Patrie*, Montréal, 28 avr. 1884 – 13 juillet 1885. [Chronique de langue composée de 219 billets.]
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1989-1995). « Je pense donc je dis », *La Presse*, Montréal, 10 sept. 1989 – 3 sept. 1995. [Chronique de langue composée de 261 billets.]
- POISSON, Jacques (1966-1968). « À la recherche du français », *Le Devoir*, Montréal, 12 sept. 1966 – 23 sept. 1968. [Chronique de langue composée de 53 billets.]



- RINFRET, Raoul (1895). « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigéons-nous ! », *La Patrie*, Montréal, 13 juillet 1895 – 28 déc. 1895. [Chronique de langage composée de 25 billets.]
- ROULLAUD, Henri (1907-1908). « Leçons pratiques de français : rectification du vocabulaire », *La Presse*, Montréal, 10 août 1907 – 13 juin 1908. [Chronique de langage composée de 39 billets.]
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930-1945). « Corrigéons-nous ! », *Le Canada français*, Québec, févr. 1930 – juin 1945. [Chronique de langage composée de 148 billets.]
- TROESTLER, Hubert (1989-1993). « Ma langue, j'y tiens », *Le Réveil de Chicoutimi*, Chicoutimi, 5 sept. 1989 – 17 janv. 1993. [Chronique de langage composée de 163 billets.]
- TROESTLER, Hubert (1995). « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 13 mars 1995 – 18 déc. 1995. [Chronique de langage composée de 39 billets.]
- VIEN, Margaret (1995-1996). « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 26 déc. 1995 – 11 nov. 1996. [Chronique de langage composée de 46 billets.]

#### Références citées

- BOUCHARD, Chantal (1988). « De la "langue du Grand Siècle" à la "langue humilité" : les Canadiens français et la langue populaire, 1879-1970 », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 29, n° 1, p. 7-21.
- BOUCHARD, Chantal (1990). « Contes et légendes du Canada français : le mythe du French Canadian Patois, 1862-1970 », *Bulletin de l'ACLA (Association canadienne de linguistique appliquée)*, Montréal, vol. 12, n° 1 (printemps : Culture et contextes), p. 35-49.
- BOUCHARD, Chantal (2002). « L'histoire de la norme au Québec (1817-1970) : les relais du métadiscours », dans Pierre BOUCHARD et Monique C. CORMIER (dir.), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques. Actes du colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas*, [Montréal], Office de la langue française, coll. « Langues et sociétés : 39 », p. 25-31.
- CARON-LECLERC, Marie-France (1998). *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle) : édition critique et analyse*, Québec, thèse de doctorat, Université Laval.
- CHAMBERLAND, Roger (1980). « Zigzags autour de nos parlers, chroniques de Louis-Philippe Geoffrion », dans Maurice LEMIRE (dir.), avec la collab. de Gilles DORION, André GAULIN et Alonzo LE BLANC, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 2 (1900-1939), Montréal, Fides, p. 1179-1180.
- CLAPIN, Sylva (1894). *Dictionnaire canadien-français ou lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, [avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec le vieux français], [l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais], [l'anglais, et les dialectes des premiers aborigènes], Montréal/Boston, Beauchemin & Fils/Sylva Clapin.

- DAOUST, Paul (1975). *Vues et aperçus sur le français au Canada*, Montréal, Université de Montréal/Département de linguistique et philologie, coll. « Observatoire du français moderne et contemporain. Matériaux pour l'étude du français au Canada ».
- DUNN, Oscar (1880). *Glossaire franco-canadien et vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie.
- GAGNÉ, Frédéric (2004). « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigéons-nous » (1893-1903), *chronique de langage de Louis Fréchette : présentation et étude linguistique*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval.
- GAGNÉ, Frédéric, Claude VERREAULT et Louis MERCIER (2004). « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », dans Louis MERCIER (dir.), avec la collab. de Hélène CAVOLET-LAGANIÈRE, *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième colloque international tenu à Orford, Québec, du 26 au 29 sept. 2000*, Tübingen, Max Niemeyer, coll. « Canadiana romanica ; 18 », p. 247-261.
- GENDRON, Jean-Denis (2006). « Historique de la Société du parler français au Canada », dans Claude VERREAULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE (dir.), 1902-2002 *La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25 octobre 2002*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », p. 5-28.
- GEOFFRION, Louis-Philippe (1924-1927). *Zigzags autour de nos parlers : simples notes*, 3 vol., Québec, Chez l'auteur.
- JUNEAU, Marcel (1977). *Problèmes de lexicologie québécoise : prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section : Lexicologie et lexicographie ; 5 ».
- LAPIERRE, André (1995-1996). « À propos des discours lexicographiques québécois », dans Dieter KREMER et ALFMONJOUR (dir.), *Travaux de linguistique et de philologie. Strasbourg/Nancy/Paris*, vol. 33-34 (*Mélanges offerts à M. Heinz Jürgen Wolf*), p. 233-246.
- LAURENDEAU, Paul (2004). « Un remarqueur canadien de l'entre-deux-guerres : Louis-Philippe GEOFFRION et ses *Zigzags autour de nos parlers* », dans Philippe CARON (dir.), avec le concours de Cécile MORANA, *Les remarqueurs sur la langue française du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « La licorne ; 70 », p. 211-235.
- MERCIER, Louis (1996). « L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle », dans Thomas LAVOIE (dir.), *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 sept. 1994*, Tübingen, Max Niemeyer, coll. « Canadiana Romanica ; 12 », p. 239-255.
- MERCIER, Louis (2000). « Des différences à décrire, un parler à revaloriser », dans Michel PLOURDE (dir.), avec la collab. de Hélène DUVAL et Pierre GEORGEAULT, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec, Fides/Publications du Québec, coll. « Conseil de la langue française », p. 206-209.

- MERCIER, Louis (2002). *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962) : histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord ».
- MERCIER, Louis (2006). « L'œuvre lexicologique et lexicographique de la Société du parler français au Canada », dans Claude VERREAULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE (dir.), *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de toxicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25 octobre 2002*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », p. 81-140.
- MERCIER, Louis (2008). « À la découverte des particularismes canadiens et de leur origine : la lexicographie québécoise à l'époque des glossaires (1880-1930) », dans Monique C. CORMIER et Jean-Claude BOULANGER (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec : de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Paramètres », p. 61-98.
- PELLERIN, Josiane (2007). *Louis-Philippe Geoffrion, chroniqueur de langage : le thème de l'anglicisme dans les « Zigzags autour de nos parlars » (1923-1927)*, Sherbrooke, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- POIRIER, Claude (1986). « Les avenues de la lexicographie québécoise », dans Lionel BOISVERT, Claude POIRIER et Claude VERREAULT (dir.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section : Lexicologie et lexicographie ; 8 », p. 269-280.
- POIRIER, Claude (1990). « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois », dans André CLAS et Benoît OUBA (dir.), *Visages du français : variétés lexicales de l'espace francophone. Journées scientifiques du Réseau thématique de recherche « Lexicologie, terminologie, traduction » de Fès, 20-22 février 1989*, Paris/Londres, Aupelf-Uref, John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones. Diversités francophones », p. 127-139.
- POIRIER, Claude (1995). « Les variantes topocentales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans Michel FRANCARD et Danièle LATIN (dir.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve/Paris, Duculot, Aupelf-Uref, coll. « Champs linguistiques. Recueils » et « Universités francophones. Actualité scientifique », p. 13-56.
- POIRIER, Claude (1998). « Introduction », dans Claude POIRIER (dir.), *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécoisismes*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Trésor de la langue française au Québec ».
- REMYSEN, Wim (à paraître). « Le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français : arguments avancés pour justifier certains emplois qui ont cours en français du Canada », dans *Actes du Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (septembre 2007, Leopold-Franzens-Universität, Innsbruck, Autriche), Niemeyer.
- REMYSEN, Wim (2009a). *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, thèse de doctorat, Université Laval.
- REMYSEN, Wim (2009b). « L'emploi des termes *canadianisme* et *québécoisisme* dans les chroniques de langage canadiennes-françaises », dans France MARTINEAU, Raymond MOUGEON, Terry NADASDI et Mireille TREMBLAY (dir.), *Les français d'ici : études linguistiques et sociolinguistiques sur la variation du français au Québec et en Ontario*, Toronto, Éditions du GREF, coll. « Theoria ; 13 », p. 207-231.
- RIVARD, Adjunor et Louis-Philippe GEOFFRION (1930). « Préface », dans SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, *Glossaire du parler français au Canada contenant : 1<sup>o</sup> les mots et locutions en usage dans le parler de la province de Québec et qui ne sont pas admis dans le français d'école ; 2<sup>o</sup> la définition de leurs différents sens, avec des exemples ; 3<sup>o</sup> des notes sur leur provenance ; 4<sup>o</sup> la prononciation figurée des mots étudiés*, Québec, Action Sociale (limitée).
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930). *Glossaire du parler français au Canada contenant : 1<sup>o</sup> les mots et locutions en usage dans le parler de la province de Québec et qui ne sont pas admis dans le français d'école ; 2<sup>o</sup> la définition de leurs différents sens, avec des exemples ; 3<sup>o</sup> des notes sur leur provenance ; 4<sup>o</sup> la prononciation figurée des mots étudiés*, Québec, Action sociale (limitée).